COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 08 janvier 2024 à 19 H 30

Date de convocation : 22 décembre 2023

Présents: Mme Jacqueline Sollier, M. Arsène Lunel, M. Roger Barré, M. Antoine Lucas, Mme Martine Guérif,

M. Guillaume Duval, M. Bruno Heudiard, M. Louis Brillet, M. Jérôme Martins

Absente excusée : Mme Anaïs Degremont



* CREATION POSTE ATSEM : délibération n° 2024001

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que l'agent en poste a réussi le concours d'ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles) et qu'à ce titre il est nécessaire de procéder à la création du poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe.

Sa situation administrative est la suivante : ATSEM principal de 2^{ème} classe, 4^{ème} échelon

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- de valider la création de poste pour l'agent
- d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce dossier,
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2024.

* PRESENTATION RAPPORT ANNUEL 2022 SIMICTOM PAYS DES VALLONS DE VILAINE : délibération n° 2024002

Madame Martine Guérif, élue titulaire du comité syndical, présente le rapport annuel 2022 du SMICTOM. Ce syndicat couvre au 1^{er} janvier 2022, le territoire des trois communautés de communes : vallons de Haute Bretagne Communauté (18 communes), Bretagne porte de Loire Communauté (20 Communes) et une partie du Pays de Redon (6 communes sur un total de 31), ce qui représente un total de 85 765 habitants, soit 35 650 ménages qui bénéficient des services du SMICTOM.

41 408 tonnes de déchets ménagers et assimilés ont été collectés en 2022, ce qui représente 482 kg de déchets par habitant. Les déchets apportés dans les 7 déchetteries et plateformes gérées par le SMICTOM représentent 22 574 tonnes, soit une baisse de 15.4 % par rapport à 2021. La part des déchets végétaux et gravats dans les apports collectés reste majoritaire.

Le coût de gestion des déchets représente 86 € TTC par habitant. Les coûts restant à charge du SMICTOM sont repartis à la hausse, ceci en raison de l'inflation. La redevance, source principale de financement du SMICTOM, représente 78.4 % des recettes de fonctionnement.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le rapport annuel du SMICTOM.

